



CSE Ordinaire 17 décembre 2020

DECLARATION PREALABLE DES ELU-E-S ET RS DE LA CGT PE BZH

L'esclavage moderne pour 580 euros par mois !

Depuis de nombreuses années la CGT Pôle Emploi Bretagne dénonce l'utilisation des agent-e-s en contrats aidés dans un premier temps puis des personnes volontaires en service civiques dans un second temps pour assurer des activités pérennes.

Dans un courrier datant du 5 janvier 2016 adressée au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports de l'époque, la CGT expliquait que « *les activités qui leur sont assignées ne rentrent pas dans un champ complémentaire d'activités existantes, mais sont bien des activités habituellement exercées par les agents de Pôle emploi... la nouvelle organisation du travail voulue par Pôle emploi se traduit par la généralisation d'une offre de service numérique qui oblige tous les demandeurs d'emploi à s'inscrire et à faire une demande d'allocations de chômage par internet* ».

Depuis plusieurs années, les Volontaires en Services Civiques sont amené-e-s à exercer d'autres activités que celles initialement prévue dans leur mission notamment l'animation d'ateliers. La crise sanitaire liée au Covid-19 a amené la direction de Pôle Emploi à leur demander encore plus à savoir la tenue du « point sanitaire », choisissant de les planifier en accueil physique de premier niveau comme s'ils étaient des agent-e-s salarié-e-s de l'établissement public Pôle Emploi !

Aujourd'hui, les 5 000 volontaires engagés en 2019 à Pôle emploi représentent l'équivalent de plus de 9% de ses effectifs.

La CGT Pôle Emploi Bretagne a alerté la direction à plusieurs reprises lors des nombreuses réunions de l'instance CSE qui se sont tenues depuis mars dernier sur le risque de contamination encouru par les personnes en service civique, mais également sur les risques d'agression verbale et/ou physique de la part d'usager-ère-s qui ont été confronté-e-s aux retards de paiement, aux dysfonctionnements informatiques, aux convocations multiples #TOM, AFC, et/ou prestations, aux courriers de trop perçus, et/ou de gestion de la liste et/ou de contrôle de la recherche d'emploi, etc.

La CGT Pôle Emploi Bretagne a alerté la direction à plusieurs reprises sur des pratiques managériales envers ces jeunes volontaires alors qu'aucun contrat de travail ne les lie à Pôle Emploi et qu'aucun lien de subordination n'existe entre eux et les ELD : refus de congés, refus de PMSMP, refus d'absence pour RDV médicaux ou autres, remontrance lors de retard, etc.

L'émission Cash Investigation diffusée jeudi 10 décembre a mis en lumière ce que de nombreuses organisations syndicales dont la CGT Pôle Emploi Bretagne n'ont cessé de dénoncer : la présence de ces jeunes est aujourd'hui indispensable pour assurer l'accueil de nos usagers dans les agences.

Aussi quand un service de l'Etat comme Pôle emploi recourt massivement à des 'Services civiques' au lieu de recruter de salarié-e-s pour réaliser des activités aussi importantes que l'accueil des usager-ère-s et leur accompagnement dans les outils numériques, cela s'apparente à du travail dissimulé massif !

C'est pourquoi la CGT Pôle Emploi Bretagne revendique une nouvelle fois qu'une information claire soit donnée aux Volontaires en Services Civiques sur :

- **L'absence de contrat de travail et donc de lien de subordination avec Pôle emploi**
- **L'obligation légale de nécessité de service ne s'applique pas aux VSC car non salarié-e-s de Pôle Emploi**

La CGT revendique qu'un contrat de travail à durée indéterminée à Pôle Emploi soit proposé à chaque VSC et le recrutement d'agent-e-s en CDI pour réaliser les missions de chargé-e d'accueil comme le prévoit le référentiel métier de Pôle Emploi.



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - ☎ 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)